



Compte-rendu du conseil de quartier Bellecombe Village

Mercredi 18 mai 2016 – École Antoine Rémond

Elus présents : Monsieur Jean-Michel Duvernois, adjoint à la démocratie de proximité et aux affaires scolaires, Monsieur Xavier Simond, adjoint au sport, à la jeunesse et à l'insertion.

1) Point d'information mairie :

- Dernier conseil de Quartier avant les congés d'été – reprise en septembre
- Une page internet sur le site de la mairie du 6^{ème} arrondissement est dédiée aux cœurs de quartier. Elle permettra de mettre en ligne les comptes rendus, et les informations du conseil de quartier. A visiter à l'adresse suivante :

http://www.mairie6.lyon.fr/page/votre-mairie/conseils-de-quartier-du-6e/coeur-de-quartier-bellecombe-village_6.html

- Une réunion d'information concernant l'aménagement du Cours Emile Zola s'est tenue le 17 mai. L'invitation a été envoyée tardivement car les élus ont été prévenus également de façon tardive. En pièce jointe figurait le document de présentation (attention, il comporte une erreur sur le raccordement des pistes cyclables)

2) Présentation de la monnaie locale lyonnaise par deux membres de l'association de la Gonette :

Deux membres du collectif La Gonette dont Louis Renier, ont été invités au conseil de quartier pour présenter cette nouvelle monnaie locale créée le 7 novembre 2015 sur Lyon et sa région (Lyon, Villeurbanne, Monts du Lyonnais, Villefranche, Beaujolais). Le développement de cette monnaie locale, acte citoyen, pourrait en effet être un moyen de renforcer le lien social dans le quartier et de localiser les achats des habitants auprès des commerçants de Bellecombe-Lafayette, assez fragilisés avec les travaux.

La possibilité de créer une monnaie locale existe depuis 2009 et la loi a été modifiée en 2014 (loi économie sociale et solidaire). Pour simplifier, il s'agit d'euros qui prennent une nouvelle forme (1euro = 1 gonette, qui s'utilise de la même façon que les tickets restaurant).

Le collectif citoyen a été formé en 2011. Il est financé notamment par la Région Auvergne Rhône Alpes, Rhône Développement Initiative et par les cotisations des membres, et a créé cette monnaie en partenariat avec le Crédit coopératif. Les échanges se réalisent entre les membres de l'association.

Le fonctionnement est assez simple :

- Les particuliers et les entreprises adhèrent à l'association (bulletins disponibles auprès des bureaux de change, chez les commerçants participants, ou au siège de la Gonette et sur Internet. Adhésion de 5€ pour les particuliers). L'adhésion est validée par les membres, notamment pour les commerçants qui doivent montrer un intérêt réel au projet.
- Les particuliers échangent des euros contre des gonettes dans les bureaux de change, au siège de la Gonette ou dans les bureaux du Crédit coopératif.
- Les particuliers achètent leurs produits et service et règlent en gonettes. Le prix payé en gonettes peut être complété en euros pour atteindre la somme exacte (il n'y a que des billets gonettes, pas de pièces). La monnaie est normalement rendue en gonettes.
- Les professionnels ont la possibilité d'échanger ensuite leurs gonettes en euros, mais l'objectif visé reste de maintenir la circulation de l'argent papier dans les circuits locaux, dans l'économie réelle pour éviter la fuite des capitaux vers d'autres régions ou vers les marchés financiers alimentés par les grandes banques. D'ailleurs, les euros échangés contre les gonettes serviront à financer des projets civiques soutenus par le Crédit coopératif.

Aujourd'hui, 60 000 gonettes sont en circulation, 1800 personnes l'utilisent et 120 structures l'acceptent (voir la carte sur le site internet).

Pour toute information, voir le site de la Gonette : <http://www.lagonette.org/>
Compte Twitter : @La_Gonette

L'exposé a donné lieu à des échanges intéressants. Le Conseil de quartier verra quelles suites donner à cette initiative.

3) Projets du Conseil de quartier Bellecombe-Village :

a) Projet de jardin partagé

Mme Bouchard, par ailleurs professeure à l'école élémentaire Antoine Rémond, a rencontré dernièrement Monsieur Duty, responsable des espaces verts et Madame Croizier, adjointe à l'urbanisme, pour finaliser le projet de jardin partagé qui se situerait dans les parterres entre l'école primaire Antoine Rémond et le gymnase Bellecombe.

Cette zone pourra être fermée (accord des pompiers, financement de la grille par la maison de retraite faisant l'angle Rue Germain/Av. Thiers).

L'idée est de monter un projet de quartier qui intégrerait l'école et la résidence de retraite, ouvert aux habitants du quartier. L'association porteuse serait la Miette.

L'académie soutien le projet car la découverte du jardin rentre dans les programmes pédagogiques du primaire. Com-expression sera également intégrée pour les activités périscolaires qui pourraient s'y dérouler. Le collège Bellecombe et la maternelle A. Rémond seront interrogés sur leur participation.

Cet espace sera un lieu de vie et de lien social : il reste à définir ce que chacun en attend.

Le projet d'aménagement pourrait s'articuler en deux parties : une partie cultivée d'un côté et une partie d'ornement de l'autre côté, avec des bancs. Un composteur pourra être installé, ainsi qu'un récupérateur d'eau. Pourra se greffer un projet de transport mode doux (vélo..) avec l'école.

Une réunion était prévue le 3 juin à 14h30 mais cette réunion est reportée à une date ultérieure : Madame Bouchard et Monsieur Polette y participeront.

b) Le Schéma vélo

Un diagnostic est en cours avec réalisation d'une carte des itinéraires existants et des itinéraires qui manquent. On remarque qu'un côté du cœur de village Bellecombe (vers Villeurbanne) n'est pas desservi par les itinéraires cyclables et n'a pas de station de vélo'v, ce qui est peu incitatif à l'utilisation du deux roues et qui pose des problèmes de sécurité pour les cyclistes.

Différents problèmes de sécurité sont signalés :

- pas de piste ou de bande cyclable qui relie la station VELOV de la Rue de la Viabert aux voies vélo du quartier,
- le marquage est effacé rue Germain,
- trottoir de l'avenue Thiers utilisé par les cyclistes alors que la piste rue Bellecombe existe (mais pas de signalisation efficace à l'angle Thiers / Viabert)
- la piste cyclable est mal signalée aux sorties de stations de tramway avenue Thiers

Un plan mode doux est en cours de développement par la Métropole de Lyon : Monsieur Duvernois fournira les coordonnées des personnes responsables.

Le plan du diagnostic établi par l'équipe coordonnée par Monsieur Barry Oussman sera repris :

- La position des stations VELOV sera ajoutée
- Les points dangereux seront indiqués
- Les voies à repenser seront indiquées
- L'implantation de nouvelles implantations de station VELOV sera proposée
- De nouvelles voies cyclables, nécessaires à la vie des habitants, seront proposées

La prochaine réunion se tiendra au mois de septembre 2016.